



**Procès-verbal de la réunion des quartiers Névelaines, Champ des Mottes,
Chaussée de Bruxelles et Avenue Reine Astrid
Le 26 avril 2016**

Présents : Christophe Dister, Bourgmestre empêché
Josiane Fransen, Echevine
Isabelle Hinderyckx, Echevine
Yolande Deleuze, Echevine
Robert Lefebvre, Echevin délégué pour le Bourgmestre empêché
Jean Marie Caby, Président du CPAS
Véronique Gontier, agent communal

Monsieur Christophe Dister ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Atenor - anciennes papeteries – Grand Etang
2. Poste
3. Piscine communale
4. Potagers collectifs
5. Grand nettoyage de printemps
6. Agenda
7. Questions.

Afin de préparer au mieux les réunions, les habitants ont la possibilité d'envoyer leurs questions avant la réunion. Celles-ci seront reprises par thème en fin de procès-verbal.

Le PV des réunions est accessible sur le site internet de la Commune, après chaque réunion, ainsi qu'un tableau reprenant l'évolution, le suivi des demandes des citoyens (onglet « Vie pratique » - « Comité de quartier »).

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de l'agent traitant, Madame Véronique Gontier, 02/634.30.90 – veronique.gontier@lahulpe.be.

1. Atenor, site des anciennes papeteries

La société Swift a quitté les bâtiments de la rue F. Dubois et a vendu le site, depuis janvier 2015.

La société va concentrer ses activités sur les sites *Adèle* et *Solvay*. Les entrepôts vides représentent environ 20.000 m². Au plan de secteur, ce site est en zone industrielle, avec un périmètre Natura 2000. Il y a un projet de réaffectation de la zone en une affectation mixte, principalement **logements** et **services**. Logements : projet de construire +/- 200 appartements. Services : projet de construire notamment une salle culturelle polyvalente, accessible également aux associations.

Le site a été vendu à la société Atenor. Atenor est aussi le propriétaire de l'Office Park Nysdam.

Le Collège Communal pense qu'il est important de créer de l'habitat de type différent, c-à-d :

- Qui permet de devenir plus vite propriétaire
- Un logement moins cher.

Pour l'instant, le projet est en cours dans le cadre d'une procédure de PCAR, plan communal d'aménagement révisionnel (révision du plan de secteur, situation complexe de par l'affectation du site en zone industrielle).

Atenor a présenté au Collège et à la population un projet, dans le cadre d'une réunion de consultation publique préalable à l'étude d'incidence sur l'environnement. Propositions :

- Remettre à ciel ouvert l'Argentine
- Créer un éco quartier
- Laisser intact la zone Natura 2000
- Développer des petites unités d'habitation dans un parc.

Le cadre l'ensemble du projet sera défini par la Commune. La population sera informée et consultée. Le bâtiment à rue ne sera pas modifié, il gardera ses caractéristiques.

Le projet comprend également le garage Seval. La procédure débute et sera longue.

Atenor va introduire une demande de permis relative à la dépollution du site et l'aménagement du bâtiment en front de voirie, rue F. Dubois.

Grand Etang

Le site du Grand Etang fait partie de la vente de la société Swift. Il n'est pas exclu qu'un jour le site soit cédé à la Commune. Dans ce cas, la Commune attend que le site soit remis en état, l'étang ayant subi d'importantes pollutions. L'envasement y est conséquent.

10 ha classés Natura 2000, constat > une pollution par des déversements (en période de pluie) du réseau d'égouttage de La Hulpe et Overijse, via le thalweg du Chemin Long.

A ce jour, des recherches ont été réalisées en partenariat par la Commune, le CRA et l'IBW en vue d'une SOLUTION.

Phase1. dérivation des écoulements de crue vers les eaux courantes de la rivière Argentine pour stopper la source de pollution.

Phase 2. envisager les pistes de dépollution au vue de la situation stabilisée.

Entre-temps, les partenaires cherchent les possibilités de subsidiation.

2. La Poste

Le bureau de poste restera à La Hulpe. Mais le bureau de tri sera à Braine L'Alleud.

Projet d'achat du bâtiment par la Commune. La poste resterait devant.

Possibilité de création de 150 places de parking en sous-sol sur 2 étages : 100 places seraient du parking gratuit, et 100 places seraient louées aux riverains à l'année.

Le bâtiment serait dédié à :

1. la poste (location)
2. la police locale (location)
3. l'extension de l'école communale
4. des logements, appartements à l'étage

Le Collège Communal réfléchit le projet pour accueillir du parking et du logement à prix raisonnables. Divers subsides seront sollicités notamment la Province du Brabant Wallon.

3. Piscine communale

La future piscine communale jouxtera l'actuel centre sportif, elle va s'intégrer au bâtiment existant en étant un lien entre le centre sportif et le tennis. Aucune perte de stationnements car suite à la réaffectation du site "Kodak" situé en face, 130 places de parking seront réservées pour le centre sportif.

Le projet de piscine comportera deux niveaux : un niveau avec la piscine, un niveau avec notamment salle de danse, salle de fitness. Les dimensions de la piscine : 16m L x 6m l. La piscine va permettre des cours de natation pour les élèves des écoles, pas de bassin de compétition, aquagym, bébés nageurs, fitness, hydrothérapie...

Ce projet a pour objectif d'être supportable financièrement en réduisant au maximum deux postes de coûts les plus importants dans la gestion d'une piscine c-à-d le personnel et l'énergie.

Une piscine de moins de 100m² (notre cas) ne nécessite pas de maître-nageur en permanence. Les énergies renouvelables telles la cogénération seront utilisées. Un maximum de subsides sera également rassemblé : subsides provinciaux (accord verbal) et subsides régionaux, recherches et contacts en cours.

Ce projet ne pèsera pas lourd sur les finances communales (car subsides, pas de maître-nageur en permanence et énergie renouvelables), il est à l'étude depuis des années, et permettra une économie estimée à 40.000€ en termes de transport des classes scolaires vers des piscines situées hors de la Commune.

Timing : démarrage en 2017.

Question relative aux possibilités de stationnement, 150 places seraient disponibles en face sur le site Kodak.

4. Potagers collectifs

Des projets de potagers collectifs encadrés par le plan de cohésion social et le service cadre de vie ont vu le jour dans différents quartiers de La Hulpe :

- Champs des Mottes
- Croix de Bourgogne
- Bois des Dames.

Cette année, 5 nouveaux projets se développent :

- Ecole horticole
- Jardin Toots
- Quick
- Rue Bary
- Rue Rouge Cloître.

La jeune génération participe également, deux classes de l'école communale Les Colibris développent un projet de jardin au carré, près de la maison communale et près du Quick, rue de Genval.

Il s'agit de projets de quartiers, dynamiques, de lieux de jardinage, de rencontres, d'échanges de bonnes pratiques et de convivialité.

Les participants signent une charte en guise de convention ente la Commune et l'occupant de la parcelle à jardiner.

5. Grand nettoyage de printemps

La Commune organise un grand nettoyage de printemps le dimanche 29 mai 2016, appel à la population dans le cadre de l'opération BE WAPP de la Wallonie.

7. Agenda des activités à La Hulpe

14 mai 2016 : journée Cœurs d'Artistes

24 et 25 juin 2016 : Eté au Village

9-10-11 septembre 2016 : Toots Festival.

8. Vos questions

Le résumé des questions posées au préalable par les habitants sont reprises par thème dans la présentation power point, des réponses ont été formulées au fil de la présentation et des interventions en salle (voir dans le procès-verbal).

MOBILITE

- 30km/H au Ch. des Mottes et Névelaines, manque de signalisation le quartier du Champ des Mottes n'est pas zone 30, sera envisagé pour 2017.
- Chemin du Bois des Dames, les riverains pourront-ils sortir leur voiture le 1/5 ? oui
- Miroir Chée de Bruxelles plus fonctionnel, quid? Le miroir est fonctionnel.
- Files au carrefour des 3 Colonnes, matin, qu'est-il envisagé ? Idem carrefour Mazerine. Pas de solution.
- Revoir le plan de circulation ? Cela ne permettra pas d'améliorer la situation, le Champ des Mottes a été fermé à la circulation, on ne sait pas faire plus.
- Re brancher flash Chée de Bruxelles ? Il est branché.
- Après le rond-point Folon vers Bruxelles, possibilité d'aménager un trottoir avec bollards jusqu'à l'arrêt de bus pour protection des piétons et éviter les stationnements sur la piste cyclable ? Le Collège souhaite aménager un parking de 100 places sur le lieu-dit « Bruyère Guettres » pour désengorger le stationnement à la Chaussée de Bruxelles.
- Placement des panneaux « zone bleue » entre le 13 et le 27 de l'Avenue Reine Astrid, pas d'accord. Essai de zone bleue excepté riverains pour 2 mois.

ESPACES VERTS

- Erable avec racines envahissants : vu, le changement est planifié pour l'automne.

TRAVAUX ET URBANISME

- Etang Decellier et Quartier Ch. Des Mottes, réparation des trottoirs ? Prévu en 2016 lors d'ouvertures de voirie par Ores.
- Réparation des trottoirs Chaussée de Bruxelles ? A examiner.
- Réparation de la voirie dans le quartier du Ch. des Mottes ? L'Echevin des Travaux se rend sur place pour dresser l'inventaire des réparations à faire.
- Trottoirs à vérifier dans le quartier des Névelaines, l'Echevin des Travaux se rend sur place pour dresser l'inventaire des réparations à faire.
- Prendre contact avec le SPW concernant le passage pour piétons près du Château.
- 66 logements Fond du Graive, qu'en est-il du projet évoqué dans la presse ? Le site est privé, il u aura un projet, mais pas encore connu présentement.
- Normes pour la séparation entre propriétés au Champ des Mottes ? (haies, clôtures ...) , voir document du service urbanisme joint au PV.

DIVERS

- Plus de tournage de film dans le quartier du Champ des Mottes (nuisance par le bruit, circulation de véhicules, blocages ...). Les tournages seront limités.
- Où y a-t-il une vraie plaine de jeux à LH ? Pour le quartier du Champ des Mottes, la plaine se trouve sur le site du « tennis ».
- Mise à jour des guidages GPS (entrée/sortie Ch des Mottes) à faire, l'information sera transmise au SPW.
- Containers pour OM lors de départs en vacances ? Pas envisagé.
- Eclairage lugubre dans le quartier du Champs des Mottes ? un réglage de l'intensité sera envisagé si possible.

Monsieur Lefebvre clôture la séance,

Pour le Collège Communal,
Robert Lefebvre, Echevin délégué pour le Bourgmestre empêché.